

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 656

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

494 487 382 RCS Toulouse.

SCALIAN DPC.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 379314,00 EUR.

Adresse : 14, rue Paul Mesple, 31106 Toulouse.

Précédent propriétaire : 494 487 382 RCS Toulouse. **SCALIAN DPC.**

Oppositions : Article L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Avis au Bodacc relatif au projet commun de fusion nationale. Société absorbante : SCALIAN DS Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 14 rue Paul Mesple 31100 Toulouse Capital : 15059827,00 EUR Numéro unique d'identification : 487574394 Lieu d'immatriculation : Toulouse. Société absorbée : SCALIAN DPC Forme : Société par actions simplifiée Adresse du siège : 14 rue Paul Mesple 31106 Toulouse Capital : 379314,00 EUR Numéro unique d'identification : 494487382 Lieu d'immatriculation : Toulouse. Evaluation de l'actif et du passif dont la transmission à la société absorbante est prévue : actif de 395957,00 EUR - passif de 48993,00 EUR. Rapport d'échange des droits sociaux : Par ailleurs, la Société Absorbante détenant l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société Absorbée à la date de réalisation, la Fusion sera une fusion simplifiée régie par les dispositions des articles L. 236-11 et suivants du Code de commerce. En conséquence, la Fusion ne donnera pas lieu à une augmentation de capital et en application de l'article L 236-3, II du Code de commerce, il ne sera pas procédé à l'échange d'actions de la Société Absorbante contre des actions de la Société Absorbée. Prime de fusion : Néant. Actif net transmis : 346.964 euros. Montant de la prime de fusion / scission : 0,00 EUR. Date du projet commun de fusion : 22.05.2025. Date et lieu du dépôt du projet au RCS au titre de chaque société participante : Pour la société SCALIAN DS : 23.05.2025 (au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE). Pour la société SCALIAN DPC : 23.05.2025 (au greffe du tribunal de commerce de TOULOUSE)..